



COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 1^{er} février 2021, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Arlabosse, sous la présidence de Monsieur Alain ZANARDO.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Présents :

Mesdames : Muriel MICHAUX - Nathalie DETURCK - Martine BOSSUET - Laure CHARPENTIER - Marielle GOBBATO - Claire FOURNIER - Céline ASTRUC - Claudine FONTAINE - Thérèse MELLAC

Messieurs : Alain ZANARDO - Patrice FOURNIER - Jean-Louis NOIROT - Sébastien MOUCHOT - Sébastien GARCIA - Jean RAZAC - Johan CHARPENTIER - Jean-Louis CHAU-VAN - Yves GINCHELOT

Absent : Damien PIZZOL

Procuration : Damien PIZZOL donne pouvoir à Muriel MICHAUX.

Secrétaire de séance : Laure CHARPENTIER

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents. Il y a 1 pouvoir : Damien PIZZOL donne pouvoir à Muriel MICHAUX.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h33.

Madame Laure CHARPENTIER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil de la présence de Monsieur Olivier LAMOUREUX, Directeur Général des Services de l'Agglomération d'Agen.

Ce dernier prend la parole et explique sa fonction et le fonctionnement d'une agglomération. L'objectif d'une agglomération est de mutualiser les moyens humains et techniques pour exercer des compétences que les communes n'exercent pas. Certaines sont obligatoirement transmises à l'agglomération (collecte des déchets, économie) d'autres sont facultatives (petite enfance)

Monsieur Yves GINCHELOT s'adresse à Olivier LAMOUREUX : Où en est la compétence petite enfance et voirie ? Et à quelle date est-ce prévu ?

Monsieur Olivier LAMOUREUX répond : Cela est prévu sur le calendrier 2022, les nouveaux statuts seront applicables au 01/01/2022.

En ce qui concerne les voiries, elles seront communales. En contrepartie, l'Agglomération d'Agen rend l'attribution de compensation. Elle garde les services en son sein pour que les communes y fassent appel.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : La commune n'aura pas de compensation suffisante par rapport à la compétence travaux de voirie.

Monsieur Olivier LAMOUREUX répond en évoquant le niveau des attributions de compensation. 2 millions d'euros pour l'entretien par exemple, vous recevrez une attribution de 200 000 euros. Dans tous les cas, il faudra revoir les modalités de financement et un rééquilibrage nécessaire de l'investissement.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Cette attribution sera-t-elle figée ou modulable ?

Monsieur Olivier LAMOUREUX : Non, les compensations seront figées.

Monsieur Yves GINCHELOT : Ceci est une orientation compliquée mais intéressante.

Lecture de l'ordre du jour a été faite par Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN demande la parole au nom du groupe Présence et lit la déclaration préalable de son groupe :

« Monsieur le maire, Au nom du groupe Présence, je souhaite faire une déclaration préalable.

Le rapport de présentation envoyé par mail est le signe d'un manque de compétence de votre équipe restante elle est de plus en plus visible : erreur de calculs, confusion entre le TTC et le HT, contenu non abouti ou imprécis, problème réglementaire de certaines délibérations.

Nous notons que malgré votre déclaration en commission finances comme quoi la mairie fonctionne très bien sans la DGS, ce rapport prouve tout le contraire. Madame BOTTERO est un cadre A dont le travail est de conforter les aspects réglementaires de vos décisions. Avec elle jamais un rapport de cette mauvaise qualité n'aurait été présenté.

Il est évident que vous ne pouvez pas demander ce même travail à un cadre C, le code général et territorial et quelque chose de complexe et difficile à maîtriser. M. le Maire avez-vous relu ce rapport de présentation et l'avez-vous présenté au reste de votre équipe ? Il est évident que vous ne maîtrisez pas les aspects réglementaires d'un tel rapport. Nous vous rappelons que les délibérations passent au contrôle de la légalité après le conseil municipal.

Monsieur Alain ZANARDO : Merci Mr CHAU-VAN, nous continuons donc l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN J'ai encore quelque chose à vous demander, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous informer des arrêtés que vous avez pris au titre des délégations que nous vous avons consenties le 1er décembre 2020, entre cette date et aujourd'hui ?

Comme vous le savez, le maire doit rendre compte des délégations qu'il a utilisées lors de chaque conseil municipal, au titre de l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO répond : Oui j'en ai pris qu'un seul, c'est l'arrêté de la suspension de la Directrice générale des Services.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Ca s'est à part.

Monsieur Alain ZANARDO : Ah bon, il n'y en a pas eu d'autre.

Prise de parole de Jean-Louis CHAU-VAN : Vous n'avez pas fait des concessions de cimetières, des demandes de subvention, des arrêtés de rapport de délégations ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO répond : Non, non, non. En fait, tout ce qui a été fait là est ce qui a été fait précédemment par vous-même.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Non, non, non, à partir du moment où on vous donne des délégations, chaque fois que vous prenez un arrêté au titre de ces délégations

Monsieur Alain ZANARDO : Jean-Louis je n'ai pris aucun arrêté.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020 est soumis à l'approbation des membres présents. Il est adopté à l'unanimité.

01 05.02.2021 - MOTION : RÉOUVERTURE DES LIEUX DE CULTURE

Rapporteur : Madame Céline ASTRUC

Le Conseil Municipal est appelé à adopter la motion suivante pour la réouverture des lieux de culture :

« Nous conseillers municipaux de la commune de Roquefort réaffirmons notre attachement à la culture sur notre territoire et celui de l'Agglomération d'Agen. Mises à mal par des décisions qui paraissent aujourd'hui sans logique, nous comptons bien défendre les lieux de culture et notamment les cinémas, les écoles de musique, ..., qui permettent découvertes et passions, loisirs et rencontres, détente et créations, ouverture d'esprit et éducation, débats et tolérance. Nous en avons cruellement besoin. Nous défendons la réouverture de ces lieux dans le cadre du respect des normes sanitaires et nous nous mobiliserons pour

défendre leur financement local et communautaire, maintenant et dans l'avenir, comme c'est le cas depuis de très nombreuses années, pour que la culture vive et que chaque habitant de Roquefort puisse y avoir accès. »

Monsieur Johan CHARPENTIER prend la parole : Quel est le but de cette motion ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO répond : Il s'agit de proposer un budget culture supplémentaire que nous proposerons au vote dans 2 mois.

Monsieur Johan CHARPENTIER dit : Donc la motion de 'réouverture' est là pour attribuer un budget supplémentaire à ces lieux là ?

Monsieur Alain ZANARDO répond : C'est plus général mais aussi une dénonciation de ce manque d'ouverture vers le domaine qui me semble extrêmement important et qui est sacrifié par la crise sanitaire.

Monsieur Johan CHARPENTIER dit : Faire un geste budgétaire, tout à fait d'accord vu les difficultés et un manque d'adhérents qui pourrait baisser... Mais faire la demande d'une réouverture de ces lieux dans le contexte COVID alors que celui-ci est en train de reprendre, n'est-il pas envoyer un mauvais message ?

Monsieur Alain ZANARDO répond : Non le respect des règles sanitaires suffira.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Si on prend l'exemple du ministère du travail y'a le respect des normes sanitaires pourtant le gouvernement pousse à nouveau les gens à respecter les demandes de télétravail. Il y a bien une tendance à éviter les rassemblements.

Monsieur Alain ZANARDO répond : Des millions de personnes prennent des anxiolytiques, une crise psychologique se prépare, il faut du bon sens.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Je comprends la nécessité de budget mais je ne peux cautionner ce message de réouverture dans ce contexte COVID.

10 votes CONTRE. 1 abstention. La motion n'est pas adoptée.

2 05.02.2021 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE BACHE A INCENDIE CHEMIN DES CHEVREUILS

Rapporteur : Monsieur Alain ZANARDO

Les communes peuvent obtenir des aides pour la réalisation de projets importants d'investissement dans le cadre d'aménagements communaux.

Les élus souhaitent mettre en place une citerne souple destinée à la défense incendie chemin des Chevreuils.

Les travaux étant estimés à 1 485.40 € HT environ pour cette opération,

Il y a donc lieu de présenter des demandes de subvention notamment auprès de l'Etat (DETR) et du Fonds de Solidarité Territoriale de l'Agglomération d'Agen, ...

Le conseil municipal est appelé à valider cette proposition.

Monsieur Yves GINCHELOT prend la parole : Vous avez tout pouvoir pour prendre par arrêté une demande de subvention, je vous le rappelle, premier point réglementaire . Deuxième point, vous nous sortez un projet de bâche pour sécuriser la protection incendie sur ce chemin mais je regrette fortement que nous n'ayons jamais abordé ce dossier en commission urbanisme et travaux. D'ailleurs, nous n'avons pas eu de commission urbanisme travaux digne de ce nom, je vous le dis tout de suite. Le fait de devoir mettre une bâche, je comprends qu'il y a un permis de construire que vous allez devoir refuser si il n'y a pas la bâche mais on peut en parler, on peut estimer les coûts et surtout que cette bâche qui sera mitoyenne avec la commune d'Estillac pourrait également servir à Estillac. Il n'y a pas eu de discussion en amont dans une commission urbanisme travaux et je dirais finance car il y a toujours les finances derrière tout ça. Je pense qu'il faut travailler en commun avec la commune d'Estillac. Et troisième point, il faut aussi trouver un terrain avant de demander les subventions il faut savoir où vous la mettez cette bâche. Il est prématuré de parler de ce projet aujourd'hui, cela n'a pas été discuté. Je vous propose de discuter de cela dans une commission.

Le groupe PRESENCE demande le retrait de cette délibération.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO répond : Cette bâche est une urgence car la vente d'un terrain est à venir et il n'y a aucune défense incendie. Le terrain est à plus de 540 m de la plus proche borne, il est à plus de 700 m de la borne incendie qui est à Estillac. Le futur propriétaire nous cède la parcelle, charge à nous de mettre la bâche, charge à nous de fournir la bâche. Si vous refusez cette délibération, ou votez contre, ça va retarder le permis de construire et mettre une famille en grande difficulté, qui a besoin de vendre ce terrain. C'est pour ça que nous avons fait des exercices un peu rapides mais qui me semblent logiques. Le schéma général de la lutte incendie est en cours sur la commune, ceci en est un des premiers éléments.

Monsieur Yves GINCHELOT : Vous pouvez très bien accepter le permis de construire et vous engager à réaliser cela sur un délai plus long.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Oui, nous avons essayé mais le notaire a refusé.

Monsieur Yves GINCHELOT : Avez-vous vu M. GILLY, maire d'Estillac à ce sujet ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Oui, mais ce n'est pas possible de l'optimiser. Un problème de terrain se pose.

Monsieur Yves GINCHELOT : Ne pourrions-nous pas avoir un financement commun sur les deux communes ?

Cette délibération est très hâtive, nous n'en avons jamais parlé en commission.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Nous ne pouvons même pas voter CONTRE car nous vous avons déjà donné la délégation, donc vous êtes obligé de la retirer.

Monsieur Yves GINCHELOT : On retire la délibération car vous pouvez très bien faire un arrêté pour demander la subvention auprès des différentes collectivités. Nous reviendrons tout au long de ce conseil sur une absence manifeste des commissions et du travail en amont de ce conseil municipal ce qui nous amènera à devoir délibérer sur des choses qu'on a jamais comprises, jamais vues, jamais discutées et que nous découvrons ici. On souhaite en reparler en commission et avec le Maire d'Estillac, pour un meilleur investissement pour le budget de la commune, je vous remercie.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Le Maire d'Estillac ne peut pas mettre de bâche à proximité de ce chemin, il n'y a pas assez de maisons. C'est nous qui sommes les demandeurs. Le fait de le mettre en délibération c'est justement pour qu'on puisse en débattre ensemble, c'est un point de détail.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Nous ne pouvons pas délibérer sur cela selon mes conseils.

Monsieur Yves GINCHELOT : Retirez la délibération, prenez l'arrêté de subvention et vous le faites.

Nous votons contre un sujet non préparé en commission.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Si vous prenez un arrêté pour le financer, il n'y a aucun problème, mais on ne peut pas délibérer sur quelque chose qui vous a été délégué. C'est la réglementation.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est votre avis messieurs, moi ce n'est pas le mien, ce n'est pas celui de mes conseillers, on m'a conseillé de faire une délibération parce que je ne peux pas porter à la DETR et aux autres financeurs une demande si elle n'a pas été délibérée.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Mais vous pouvez faire un arrêté, c'est ça que je ne comprends pas.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : On fera l'arrêté aussi si vous voulez.

10 votes CONTRE. 1 abstention. La délibération n'est pas adoptée.

Monsieur Yves GINCHELOT : Il est bien évident que nous votons contre quelque chose qui n'a pas été préparé en commission, mais que sur le principe d'une protection incendie pour une maison qui est sur le PLU constructible on est tout à fait d'accord, si nous votons contre c'est que vous nous amenez des délibérations qui ne sont pas justifiées et qui sortent du chapeau on a jamais parlé en commission urbanisme de la protection incendie de ce chemin, c'est pour cela que l'on vote contre.

Madame Muriel MICHAUX : Par rapport aux commissions, vous n'êtes pas sans savoir que deux adjoints qui se sont retirés par rapport à ça, donc la commission ne pouvait pas se tenir correctement et d'autres sujets sont venus se rajouter à ça et je tiens à vous rappeler que vous êtes élu de l'opposition et que vous pouvez également venir en Mairie pour consulter tous les dossiers qui se font à l'heure actuelle dont celui-ci. Pour le rendez-vous avec Eau de Garonne le point avait été abordé, le SDIS a été rencontré à nouveau. On est parti pour vous proposer cette solution là.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Il y a eu une commission travaux entre le RDV à Eau de Garonne et ce soir et pas de discussion là-dessus.

Madame Muriel MICHAUX : Qu'est-ce qui a été abordé à cette commission travaux ?

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Et bien, demandez à Monsieur le Maire

Madame Muriel MICHAUX : Je crois que le sujet a été différent, ce qui est dommage, on a pas pu aborder ça. Rassurez-vous nous allons faire un arrêté par rapport à ça, on ne vous demande pas votre avis comme vous nous l'avez annoncé, on prend note.

3 05.02.2021 – SOUTIEN AU PROJET DU PONT ET DU BARREAU DE CAMELAT

Rapporteur : Monsieur Alain Zanardo

Le Conseil Municipal de la commune de Roquefort apporte son soutien au projet du pont et du barreau de Camélat.

Cependant le Conseil Municipal exprime son inquiétude sur l'aménagement de la RD 119 et demande une solution urbaine sur cette voie en préalable à la réalisation du barreau de Camélat.

Le conseil municipal est appelé à valider cette proposition.

Monsieur Sébastien MOUCHOT prend la parole : Le pont de Camélat n'arrive pas sur la RD119 donc aucune gêne. Nous soutenons ce projet du pont et du barreau de Camélat mais en aucun cas nous ne voterons nous voterons pour autre chose.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Nous allons voter.

Monsieur Yves GINCHELOT : Nous sommes prêts à voter favorablement si vous retirez la demande auprès de l'agglomération, qui n'est d'ailleurs pas compétente pour sécuriser une RD119. Vous comprenez que nous ne souhaitons pas mettre la pression sur l'agglomération pour cette partie là, d'ailleurs ce n'est pas ses compétences. D'ailleurs, nous soutenons complètement ce projet du Pont et du Barreau de Camélat mais êtes-vous prêts à retirer le 2ème phrase de cette délibération ? « Solution urbaine » ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : La phrase n'a plus de sens sinon, je refuse.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Vous vous rendez compte que cela bloque toute la motion pour une phrase ? Cette phrase est-elle suffisamment importante pour bloquer toute la motion ?

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Le barreau n'arrive pas sur la RD119

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Mais si, elle arrive sur le rond point, tu penses que les camions ne vont pas passer à droite et à gauche en allant soit vers la demi-lune soit vers Brax ? Moi, je crois qu'il y en aura suffisamment.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Ce n'est pas le but du Barreau de Camélat.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Il n'y pas de raison pour que ces camions passent par là. Vous retirez cette phrase ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non, non, non, sinon elle n'a pas de sens, nous avons travaillé dessus. Nous ferons une nouvelle délibération dans deux mois.

Monsieur Johan CHARPENTIER : A quoi cela sert de repousser une motion juste en disant qu'on retirera cette phrase dans 2 mois alors qu'on peut le faire maintenant et soutenir un projet qui est très important pour la commune pour l'agglomération même. Nous souhaitons garder uniquement la première phrase.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO accepte de retirer la mention « Cependant le Conseil Municipal exprime son inquiétude sur l'aménagement de la RD 119 et demande une solution urbaine sur cette voie en préalable à la réalisation du barreau de Camélat ».

Adoptée à la majorité

Rapporteur : Monsieur Alain Zanardo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22-26,
Vu la décision du Maire n°49 23.10.2020 portant demande de subvention pour les travaux des arrêts de bus sur la RD 119,

Considérant la modification du projet d'aménagement des arrêts de bus et notamment l'abandon du projet concernant l'arrêt de bus à Lasclèdes,

Il y a donc lieu de délibérer pour :

- **ANNULER** la décision du Maire n°49 23.10.2020 portant demande de subvention pour les travaux des arrêts de bus sur la RD 119,
- **VALIDER** le projet d'aménagement d'un arrêt de bus à Pont de Lassalle au niveau de la Route de la Plaine, qui nécessite un budget total de 100 008 euros TTC. Le plan de financement est le suivant :

Libellé	Montant HT
Subvention Conseil Départemental au titre de l'amende de police	6 080€
Subvention Conseil Départemental au titre de Mise en sécurité des aires d'arrêt des collèges	15 000 €
FST Agglo Agen	22 570 €
Financement des communes de Roquefort et Brax *	39 690 €

*Le pourcentage de financement des 2 communes reste à convenir

Le projet de création de liaison piétonne à l'arrêt existant nécessite un budget total de 18 304,80 euros TTC.

Cette liaison sera construite si la participation de la commune de Brax à l'arrêt de bus de Pont de Lassalle est à minima équivalente.

Monsieur Yves GINCHELOT : *Nous n'allons pas redire la même chose que les précédentes fois.*

La subvention peut être demandée par arrêté.

Deux arrêts de bus prévus, vous n'en mettez qu'un seul au financement, pourquoi celui de Lasclèdes n'est plus prévu ? J'ai rarement vu ça en tant que ex financier c'est de présenter un plan de financement alors que vous n'avez pas boucler le plan de financement avec la commune de Brax.

Comment pouvez-vous présenter un plan de financement si on ne sait pas ce que Brax va mettre en financement ? La négociation n'est pas aboutie. On vous demande donc d'aboutir la négociation, de revenir avec un plan de financement et de nous justifier pourquoi vous ne mettez pas le 2ème passage sécurisé de Lasclèdes.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : *Contrairement à ce que vous avez dit, il faut passer en délibération pour la subvention du département, sinon elle n'est pas actée. Il nous a été accordé une tolérance de délai, mais normalement tout ça devait être fait avant le 1/01/2021. Ils nous accordent un délai à condition qu'il y ait une délibération. Si nous votons contre cela, nous perdons 15 000 euros et cela sera reporté à l'année suivante. La délibération précédente était pour inciter l'agglomération agenaise à reprendre la totalité du projet RD119 en préparant l'arrivée du Pont de Camélat sur tout le trajet et donc à ce moment-là les 2 autres arrêts de bus y compris le rond-point du Mestrot auraient été financés.*

Monsieur Yves GINCHELOT : Nous n'avons pas négocié avec Brax la répartition des coûts entre les deux communes. Donc aujourd'hui ce qu'on attend de votre part c'est que vous nous disiez la répartition des coûts entre Roquefort et Brax et on votera le plan de financement.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Le maire de Brax était étonné que le financement de Roquefort soit de 50%. C'est pour ça que je me suis permis de mettre que ce financement était encore en négociation.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Il le savait.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Nous avons une réunion dans 10 jours à ce sujet, si vous voulez participer il n'y a pas de soucis. C'est le département qui demande cette délibération sinon, nous perdons la subvention.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Il faut changer le titre de la délibération. Nous ne pouvons pas délibérer sur délégation. Cela fait cinquante fois que nous le disons. Tout ce que nous te délégons, nous n'en avons pas la compétence.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : En quoi cela gêne de faire cette délibération ?

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Ce n'est pas règlementaire.

Monsieur Yves GINCHELOT : Il faut s'en sortir, cet arrêt de bus, nous sommes tous d'accord pour le faire. Je propose que nous votions le plan de financement.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est une des raisons de ce conseil car la date devient limite.

Monsieur Yves GINCHELOT : Nous pouvons voter le plan de financement même s'il y a un gros doute sur la participation de Brax. Il ne faudrait pas nous accuser après d'avoir voté contre le passage sécurisé.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je n'ai pas fait ça pour vous embrouiller le cerveau, moi j'ai suivi les conseils qu'on m'a donnés, j'ai suivi le travail qui avait été fait précédemment, j'arrive à une date limite c'est pour ça que nous avons ce conseil d'ailleurs, c'est une des motivations de ce conseil. Sinon on la perd.

Monsieur Yves GINCHELOT : Ce qui est dommage c'est que les années précédentes c'était par arrêté qu'on faisait les demandes de subventions, et le département les acceptaient par contre ils nous demandaient toujours en annexe de l'arrêté de subvention, un plan de financement. Donc ce plan de financement que l'on ne connaissait pas tu nous le présentes, avec des doutes mais on est d'accord pour voter un plan de financement. Mais après la forme de la demande de l'arrêté de subvention de convenir au conseil départemental.

La délibération est reformulée : La demande de subvention est retirée, le plan de financement est soumis au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 05.02.2021 - DÉSIGNATION DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE SÉCURISATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU FON DU BOIS

Rapporteur : Monsieur Alain Zanardo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22-26,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 01/12/2020 déléguant au maire une partie de ses pouvoirs, notamment en vertu de l'article L. 2122-22, 8° du CGCT.

Vu le projet de sécurisation et d'aménagement de la rue du Fon du bois et la création d'une nouvelle sortie sur la RD 656,

Il y a donc lieu de délibérer pour :

- **VALIDER** le projet de sécurisation et d'aménagement de la rue du Fon du bois et la création d'une nouvelle sortie sur la RD 656, nécessite un budget total de 1 123 200 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

Libellé	Montant TTC
Subvention Conseil Départemental au titre de la sécurisation des opérations d'aménagement	30 500€
FST Agglo Agen	33 000 €
Financement Agglomération Agen	468 000 €
Autofinancement de la commune de Roquefort (part commune travaux 80 000€ + Tourne à gauche 243 000 € TTC + achat parcelle/destruction maison 145 000)	404 500 €

- **SOLLICITER** le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre de la sécurisation des opérations d'aménagement à hauteur de 30 500 €.

Monsieur Yves GINCHELOT : Il n'y a pas une erreur dans le titre "Désignation..."

Monsieur Yves GINCHELOT : Oui, c'est "Demande..."

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Il y a un problème de chiffrage en TTC/HT.

Même remarque que précédemment, nous pouvons voter le plan de financement mais pas la demande de subvention.

Monsieur Yves GINCHELOT : J'ai une question beaucoup plus importante. Nous engageons la commune sur un projet à 600 000 euros. Nous voulons Fon du Bois cette année, nous sommes d'accord pour le tourne à gauche.

Ce que nous regrettons, c'est qu'il n'y ait pas eu de commission finances, travaux dignes de ce nom. Il va bien falloir mettre en face le financer et mettre en face des recettes, et aujourd'hui je ne sais pas comment vous le financez.

Donc, oui, vote favorable mais pas de commission finance, travaux digne de ce nom, nous sommes devant le fait accompli. Nous n'avons pas tous les éléments, comment vous allez financer le tourne à gauche, fon du bois, pour 600 000 euros. C'est un problème de présentation en amont, nous en reparlerons, aujourd'hui c'est bien beau de dire qu'il y a deux élus urbanisme et finance qui se sont désolidarisés mais vous êtes en grosse difficulté pour préparer les conseils municipaux et gérer la commune.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Les difficultés c'est vous qui les créez. Je voudrais simplement rappeler que tous ces chiffres datent de 2020, bien avant que nous arrivions, tout était déjà acté par de nombreuses commissions finances, ce n'est que le résultat de votre action.

Monsieur Yves GINCHELOT : La surprise qui est arrivée c'est que le département a poussé un tourne à gauche avec les feux. Jusqu'à maintenant on arrivait à le financer. Le tourne à gauche est imposé par le département, avec 243 000 € ils savent très bien imposer mais ils payent jamais et aujourd'hui le prix explose. Nous n'en avons pas discuté en commission travaux.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Je regrette le fait qu'il existe un superbe plan format A0 dans la salle du Conseil concernant ce projet, mais en revanche il n'y a aucun plan affiché avec la modification de ce fameux « tourne à gauche ». C'est pourtant quelque chose qui aurait été intéressant pour en discuter en commission travaux.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Quatre ans que la commune est dessus, il faut que cela se réalise.

Adoptée à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Alain Zanardo.

La commune est propriétaire d'une maison d'habitation cadastrée parcelle AD 208 sise 3 route de Nérac. En prévision d'une future vente de la maison d'habitation cadastrée AD 208, il est proposé que le Maire puisse négocier un prix compris entre 190 000 € et 170 000 €. Le conseil municipal est appelé à valider cette proposition.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : La maison pourra peut-être être intégrée dans la future crèche communale, son extension. J'ai appris que vous avez vu cette option mais que vous l'avez réfuté. Cette option est possible si l'UDAF consent à financer un peu le projet, sans cela, la vente ne pourra pas se faire et nous ferions une extension de la crèche avec cette maison.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Donc c'est l'UDAF qui va acheter la maison ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Nous sommes au point zéro. Ce que je demande c'est de pouvoir vendre la maison si l'UDAF ne répond pas positivement à l'extension de la crèche.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Pourquoi cette hausse du prix de 30% depuis la dernière réunion ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : France Domaine avait évalué la maison à 180 000 € il y a 3 ans donc nous avons mis cette fourchette après avoir vu le notaire.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Y-a-t-il eu une expertise faite sur la fuite d'eau ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Il n'y a pas de fuite d'eau suite au relevé de compteur.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Le locataire dit que la maison est insalubre. Le prix est-il argumenté ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Nous nous alignons sur France Domaine.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Pas de DPE de fait à ce jour ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non, nous la vendons en l'état.

Monsieur Yves GINCHELOT : Les domaines ne se déplacent pas en dessous de 200 000 ou 300 000 euros. 180 000 euros est une estimation pour un bien en bon état et ce n'est pas le cas. L'Agence SOUILLE, qui gérait le bien pour le compte de l'EPFL à l'époque, l'avait estimé à 150 000 euros avec un locataire à l'intérieur en plus. C'est impossible. Nous voterons favorablement mais vous rentrez dans le mur.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Nous avons un acquéreur. Il fera quatre lots.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Vous avez un acquéreur ? Pourquoi l'UDAF a toujours ce projet d'agrandir la crèche ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je n'ai pas la réponse de l'UDAF.

Monsieur Yves GINCHELOT : A ce prix-là, vendez de suite et faites la crèche de l'autre côté.

Monsieur Jean-Louis NOIROT : C'est un promoteur qui va faire ces lots ? Des logements sociaux sont prévus ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je ne sais pas. Je rappelle que dans la commune il y a eu plusieurs maisons qui ont été démolies et avec reconstruction de 2 ou 3 lots, ça s'appelle la densification.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Vous mentionnez la densification, est-ce dans la continuité d'une liste écologique ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Oui, la densification fait partie de l'écologie. Le pavillonnaire consomme beaucoup de terre. On doit faire des immeubles qui contiennent plusieurs appartements avec des espaces publics.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Je vois une incohérence par rapport à ça et je pensais qu'on était là pour défendre des espaces naturels.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Oui on défend les espaces naturels, là il devient un espace naturel public, il vaut mieux avoir un grand espace naturel public que des tous petits espaces privés qui n'ont pas beaucoup de sens.

Monsieur Johan CHARPENTIER : C'est ce qu'on va faire là, si vous vendez il va y avoir 4 lots, ce sera 4 espaces privés sans jardin.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non, on va conserver une partie de la parcelle, on va conserver le cheminement du Placié vers...

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Est-ce qu'on a un plan ? On parle dans le vide.

8 votes POUR, 11 abstentions. La délibération est adoptée.

7 05.02.2021 – DISSOLUTION DU S.I.T.E D'AGEN SUD

Rapporteur : Monsieur Sébastien GARCIA

Il est exposé au conseil municipal,

- Que le Syndicat Intercommunal de Transports d'Élèves (SITE) d'Agen Sud, par délibération du comité syndical en date du 17 novembre 2020 a décidé à l'unanimité la dissolution du SITE D'AGEN SUD à la date du 30 juin 2021,
- Qu'il n'assurera pas les inscriptions des élèves pour la rentrée 2021/2022,
- Que chaque commune adhérente au syndicat doit se prononcer sur la dissolution.

Le conseil municipal est appelé à valider cette proposition.

Madame Claudine FONTAINE : Nous sommes pour la dissolution du site et nous souhaitons savoir comment se passera l'inscription des enfants pour l'année scolaire 2021/2022 ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je ne connais pas à ce jour la nouvelle organisation.

Adoptée à l'unanimité.

8 05.02.2021 – CONVENTION POUR LA VALORISATION DU MOULIN DE TUCOULET

Rapporteur : Madame Céline ASTRUC

Dans le cadre de son projet global de valorisation du potentiel paysager et naturel de la commune, Roquefort souhaite référencer le chemin rural passant par le moulin de Tucoulet en chemin de randonnée validé et balisé par le Comité Départemental de Tourisme.

Pour faire suite, Roquefort souhaite mettre en valeur les ruines du Moulin de Tucoulet, vestige important du patrimoine historique et culturel de la commune (des boucles mérovingiennes ayant été découvertes sur son site et étant exposées au musée d' Agen, entre autres). La parcelle appartient à Mme Rouch, il convient donc de signer une convention pour la valorisation de ce moulin entre cette dernière (en accord avec ce projet) et la mairie.

Le Conseil municipal est appelé à valider cette convention.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Pour le projet et la convention, Roquefort va supporter les coûts ? Quels coûts ? Aucune action ne sera engagée par le propriétaire pour sa gestion ? Et les assurances ? Pourquoi on va gérer le bien d'un particulier ?

Madame Céline ASTRUC : Il n'y aura pas d'assurance car personne n'aura le droit d'aller sur ce terrain.

Monsieur Johan CHARPENTIER : On maintient un patrimoine mais on n'aura pas le droit d'y aller ?

Madame Céline ASTRUC : Non parce qu'on le voit depuis le chemin, c'est assez dangereux quand même donc justement il y aura un panneau interdisant son accès. On va le débroussailler un petit peu par des personnes qui seront volontaires donc ce sera gratuit et le coût ce sera un pupitre avec une lecture de paysage et des informations sur le moulin et éventuellement un banc et une poubelle.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Quand tu dis que ce sera gratuit, il y a quand même du personnel de la Mairie qui va travailler dessus. Cela tiendra sur la durée ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non c'est une association.

Madame Céline ASTRUC : Non non ce seront des bénévoles, comme Alain par exemple, on va y aller à plusieurs, des gens qui sont motivés pour débroussailler.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Cela tiendra sur la durée ? C'est à dire là si dans 3 ans, 4 ans, 5 ans ...

Madame Céline ASTRUC : On cherchera des bénévoles.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non Johan, la délibération elle est surtout là pour identifier ce moulin, dire que le conseil municipal est d'accord pour valoriser ce lieu qui va faire partie d'un sentier de randonnée, qui va être fléché par le département. On va payer certainement 250 € la cartographie.

C'est le département qui va mettre le circuit, gérer les affiches.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Je ne dis pas que le projet ne pourrait pas être intéressant mais il y a beaucoup d'imprécision notamment par rapport au coût ? Il n'y a pas de coût d'évaluation. Surtout vous dites que liste est non exhaustive, pourra être compléer. C'est flou et cela va être financé en totalité par Roquefort. Avoir des bénévoles est une très bonne chose mais nous ne pouvons pas nous engager à cela.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Il est indiqué dans l'article 3 que c'est la Mairie, les services techniques.

Monsieur Yves GINCHELOT : Avez-vous l'accord de Mme ROUCH ?

Madame Céline ASTRUC : Nous avons l'accord de Mme ROUCH.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : La dénomination du chemin n'est pas bonne. Nous ne parlons plus de la pile d'Estillac ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Nous sommes en négociation avec M. GILLY pour ça.

Monsieur Yves GINCHELOT : Parlez de la bâche avec lui. Le maillage incendie est protecteur grâce aux lotissements que nous avons fait sur la commune, avec un lotissement on impose à l'aménageur des bornes à incendie. Et nous avons un maillage à incendie qui est parfait dans la commune, il est vrai que quelques chemins externes ne le sont pas mais par rapport à d'autres communes on est pas mal du tout, tout ça parce que nous avons fait des lotissements avec des aménageurs qui prennent en charge la voirie et les protections incendie. Je le dis simplement si des fois vous ne souhaitez pas faire de lotissements.

11 votes CONTRE. La délibération n'est pas adoptée.

9 05.02.2021 - PLANTATION D'ARBRES ET DE HAIES MELLIFÈRES SUR TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Alain Zanardo

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer favorablement sur la plantation d'arbres et de haies mellifères sur tout le territoire communal.

Il faut être vigilant aux réseaux souterrains actuels et à venir.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Un plan de plantation sera fait. Deux façons gratuites comme précédemment ou par le département en obtenant une subvention de 2 500 € par an, il faut planter 800 m de haie et il faut faire un très gros dossier, nous sommes en train de le constituer. Cette délibération est là pour entériner le fait que nous avons planté des arbres pour le téléthon et que nous allons en replanter Samedi prochain si vous votez la délibération. Le coût de la plantation est nul.

Monsieur Jean-Louis NOIROT : Que signifie tout le territoire communal ? Il y a pas mal d'arbres sur la commune. Il y a un coût ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Et bien on ne va pas se limiter au terrain de foot, on va en faire partout où on pourra en mettre. Il n'y a pas de coût.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Au Passage d'Agen, quand ils plantent des arbres, cela nécessite un arrosage important.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Nous avons une méthode de plantation et de gestion qui permet de ne pas arroser, cela consiste à humifier la terre le plus possible, on passe de 2 % d'humus à 12 %, on fait une terre de jardin, l'humus est une partie du sol qui est une véritable éponge qui retient entre 15 et 25 fois sa masse en eau et ensuite on couvre la totalité du terrain par du BRF ou de la tonte qui limite l'évaporation.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Le BRF est gratuit ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Oui, nous en avons à Roquefort.

Madame Thérèse MELLAC : Où seront-ils plantés ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Le long de la barrière du terrain de football, une douzaine et une dizaine de l'autre côté. Espacés afin de permettre aux voitures de se garer.

Monsieur Jean-Louis NOIROT : Y a t'il un plan ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Je propose de commencer à planter ces arbres et on voit ce que ça donne au bout d'une saison pour voir si ils prennent bien cette méthode, avant d'en planter d'autres. Cela m'embêterait d'en planter plein et qu'ils ne survivent pas.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Tu as raison, Johan, les 3 premières années pour un arbre ça demande beaucoup d'arrosage surtout si on le fait comme au Passage d'Agen sur la promenade des poètes, des arbres qui font 5 m de haut, je crois qu'ils vont avoir des difficultés à ce qu'ils prennent? Les arbres que nous plantons ils font moins d'1 m de haut.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Dans le lotissement Bernadette, les arbres ne sont pas arrosés. Il y a une rétrocession à faire avant.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est aux habitants du lotissement de le faire si le lotissement est non rétrocedé.

Je vous remercie pour tout ce que vous faites ce soir, je crois qu'on a des échanges très positifs.

11 votes CONTRE. La délibération n'est pas adoptée.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je tiens à vous rappeler que tout cela est marqué dans le procès-verbal.

10 05.02.2021 – DEMANDE DE PORTAGE FONCIER A L'EPFL AGEN GARONNE POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE AA163 LIEU-DIT PLANTON

Rapporteur : Monsieur Alain Zanardo

La mairie souhaite se positionner et pouvoir acquérir ce foncier de 2 à 3 ha qui est au cœur du bourg à proximité des écoles, de la mairie, des bâtiments communaux des associations et des commerces de proximité.

La parcelle concernée est située sur la parcelle AA n°163, terrain nu classé à urbaniser dans le PLUi de l'Agglomération d'Agen.

Ce site novateur, pourrait être un nouveau quartier avec une part de mixité sociale, des habitations économes en énergie. Les élus souhaitent mettre un point d'honneur à vouloir que ce projet puisse accueillir un espace pour de l'habitat des personnes âgées et un équipement public si le besoin était en rapport certainement avec les écoles.

Tout en veillant à ses contraintes budgétaires, la commune souhaite mettre en place un portage par un organisme pour l'acquisition du foncier.

Le conseil municipal est appelé à valider cette proposition.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je rappelle que tout cela a été déjà voté par...

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Nous n'avons pas voté cela, nous avons voté pour pouvoir préempter si un investisseur souhaitait y faire un lotissement « tablette de chocolat ».

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Jean-Louis je te propose de venir Lundi en Mairie rencontrer le promoteur qui va acheter Planton. Je considère que nous sommes en situation de danger pour cette parcelle.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : La préemption a été votée. Concernant l'EPFL, nous n'avons pas de prix de portage, pas d'argumentaire pour le projet.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : L'EPFL est en train de négocier cela.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Nous devons le voir ensemble. On doit connaître le prix, le nombre d'indemnité que l'on va payer, le nombre d'années que l'on va payer. On ne peut pas demander un portage si on a pas tous ces éléments.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est bizarre quand même car vous étiez avec nous pour la réunion avec la SEM47, quand elle nous a présenté le projet.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Non, cela est différent, la SEM 47 est un aménageur et ils nous ont même proposer d'acheter eux-mêmes.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est bien l'EPFL.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Non, la SEM47 ce n'est pas l'EPFL, je crois que tu confonds tout.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non, non, non.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Si, l'EPFL est un service de l'agglo qui est là pour nous proposer de faire un achat urgent avec un portage sur 4 ans. Alors que la SEM47 c'est un aménageur, ils amène un projet, ils achètent et après nous on a des frais pendant X années.

Monsieur Yves GINCHELOT : La position est simple, nous avons délibéré car le projet d'un éco-quartier est intéressant. Si projet il y a, nous pourrions préempter. L'EPFL interviendra quand nous le souhaiterons pour acheter pour notre compte sans avoir à débloquer une somme importante. Avec un prix défini avec un portage sur 4 ou 8 ans, ce jour-là avec un prix défini nous voterons favorablement pour garder ce terrain. Aujourd'hui la délibération est nulle et non avenue puisqu'elle n'apporte rien.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : L'EPFL m'a demandé de le mettre aux voix, si vous ne le voulez pas, c'est de votre responsabilité. Si quelqu'un vient demain acheter, je fais quoi ? C'est une sécurité pour nous.

Monsieur Yves GINCHELOT : Tu as tout pouvoir pour dire à l'EPFL de rentrer en négociation.

10 votes CONTRE. 1 ABSTENTION. La délibération n'est pas adoptée.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je ne comprends pas, je vais dire à l'EPFL que c'est annulé.

Monsieur Yves GINCHELOT : Mais non

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : On me demande de faire quelque chose pour faciliter et vous vous votez contre, je ne vous comprends pas. Vous faites de l'opposition un peu systématique depuis quelque temps.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Justement, sur ce point parce que vous avez signalé sur la délibération 9 sur les arbres que cela allait mettre par écrit dans le PV. Ce qu'il faut que vous compreniez c'est que c'est toujours une question d'organisation. Là si on avait les éléments, qu'on en avait discuté avant, cela serait passé. C'est vrai que c'est dommage, il y a des résolutions qui auraient pu être votées avec un peu plus de préparation.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Merci Johan.

11 05.02.2021 – DÉNOMINATION DE VOIE – ZAC CHAMPS DE LESCAZE

Rapporteur : Madame Céline ASTRUC

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie desservant l'impasse Sun Vallée et 2 lots dans la ZAC du Champs de Lescazes. La dénomination serait « Rue Edmond Becquerel », qui a découvert en 1839 l'effet photovoltaïque, pour cette voie.

Le conseil municipal est appelé à valider cette proposition.

Monsieur Johan CHARPENTIER : C'est une bonne idée, nous sommes d'accord.

Adoptée à l'unanimité.

12 05.02.2021 – APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET LA CHARTE D'UTILISATION D'INTERNET

Rapporteur : Madame Céline ASTRUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de pouvoir faire évoluer le règlement actuel de la bibliothèque, suite à la mise en place d'un ordinateur avec connexion Internet accessible au public, nous présentons à la validation le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque, avec ses annexes, notamment la Charte d'utilisation d'Internet.

Madame Claudine FONTAINE : Pourquoi ce règlement de la bibliothèque est modifié pour ce motif de modification de logiciel, cela a déjà été fait au CM du 22/10/2020.

Nous ne sommes pas d'accord avec l'article 14, qui interdit de boire et de manger dans la bibliothèque, les bénévoles ont l'habitude de prendre une pause.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est obligatoire de dire qu'on ne mange pas dans une bibliothèque. Il y a bien sûr une tolérance pour les bénévoles.

Madame Céline ASTRUC : Nous avons modifié cet article à la commission.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Et j'étais contre.

J'insiste par rapport à ce point des bénévoles qui ne pourront pas prendre la pause-café, il faut garder le lien social.

Madame Céline ASTRUC : Vous nous avez demandé de le modifier, nous l'avons modifié ensemble, cela a été modifié « Les lecteurs ne peuvent pas..., il leur est interdit ».

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : J'avais demandé 2 choses, les bénévoles et j'ai rajouté les élus, et j'ai demandé à faire supprimer cet histoire de manger et boire et on m'a dit on va garder.

Madame Céline ASTRUC : Il leur est interdit on l'a bien dit ensemble c'est à dire qu'elles auront droit de prendre leur café..c'est écrit. Pour répondre à la première question de Claudine on ne l'a pas changé parce qu'il y a un logiciel mais parce qu'il y aura un ordinateur avec internet.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Pour la charte internet, des discussions en amont doivent avoir lieu, cela est important car l'apport de clé USB est problématique au niveau de la sécurité.

Madame Muriel MICHAUX : Le prestataire informatique est au courant.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Je souhaite que cela soit discuté en amont en commission et avec le prestataire afin que les recommandations du prestataire soit intégrées à la Charte.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : La bibliothèque n'est pas une personne morale. C'est la responsabilité de la Commune ou du Maire.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Je propose de séparer le règlement de la bibliothèque et la charte informatique et d'y revenir en amont.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Le Centre De Gestion 47 propose une prestation qui a un coût important.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Il faut voir avec le CDG 47 ce qu'il prend en compte.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Quatre serrures magnétiques ont été achetées à 5000 euros, c'est vous qui l'avez voté.

Monsieur Yves GINCHELOT : Gros problème pour la gestion des salles pour les associations et cela permettait des facilités d'organisation ; plus de problèmes de clé perdue ou de barillet à changer. Cette solution a été trouvée car nous ne nous en sortions pas. La gestion des salles n'a rien à voir avec l'informatique. Pas de discussion en amont, je propose de séparer la délibération « règlement de la bibliothèque » et « charte de l'informatique ».

10 votes CONTRE. 1 abstention. La délibération est non-adoptée.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Regrette cette situation. Le préfet va être content.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Pourquoi ?

Monsieur Jean-Louis NOIROT : Ce n'est pas préparé au niveau de la charte informatique.

Monsieur Johan CHARPENTIER : C'est une question de préparation.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est voté de toute façon.

13 05.02.2021 - MAINTIEN DANS LEUR POSTE DE 2 ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Alain ZANARDO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que 7 élus du Conseil Municipal se sont désolidarisés du groupe majoritaire par courrier en date du 24 décembre 2020. Ces élus ont fait part de leur volonté, par courrier en date du 4 janvier 2021, de se maintenir dans leurs fonctions respectives en renonçant à leurs délégations.

Deux de ces élus sont adjoints au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Vu la délibération n° 55 12.11.2020 du conseil municipal portant élections des adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien dans leur poste des 2 adjoints au Maire désolidarisés du groupe majoritaire.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Les deux adjoints sont Patrice FOURNIER et Sébastien MOUCHOT. Qui est CONTRE le maintien dans leur poste des 2 adjoints au Maire ?

18 votes POUR. 1 abstention. La délibération est adoptée.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Le retrait des délégations et le maintien dans les postes d'adjoints ont une incidence sur les délégations données aux conseillers municipaux. Au titre du droit de priorité des adjoints, vous êtes tenus de retirer les délégations aux élus délégués, Mr NOIROT, Mr CHARPENTIER, Mme DETURCK et Mme BOSSUET. Les délégations doivent être réparties sur les adjoints restants.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Quand un adjoint reste en poste sans délégation, vous devez enlever les délégations aux élus et répartir les délégations sur les adjoints.

Monsieur Yves GINCHELOT : Vous devez répartir les délégations sur les adjoints qui restent, sur 3 personnes, donc.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : J'assume les délégations de Patrice et de Sébastien.

Monsieur Yves GINCHELOT : Et vous ne pouvez pas donner de délégations aux 4 conseillers avec délégations aujourd'hui car la priorité est donnée aux adjoints.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est pour ça que je voulais que ces 2 adjoints démissionnent de leur poste d'adjoint.

14 05.02.2021 - DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER

Par délibération le 1er décembre 2020, il a été choisi de laisser au maire 26 délégations.

Aujourd'hui, il nous semble important de pouvoir discuter de certaines de ces délégations.

Monsieur Patrice FOURNIER : La majorité des élus souhaite marquer leur perte de confiance envers vous, Monsieur le Maire. Nous proposons à l'assemblée d'annuler l'ensemble des délégations consenties au Maire par le CM prise par délibération du 01/12/20. En effet, seuls quelques élus semblent s'insérer dans le concept de démocratie participative mais vous n'en faites hélas pas partie alors les élus souhaitent que les affaires communales soient gérées par l'ensemble des élus dans un esprit de démocratie participative à laquelle vous tenez tant et non que par vous-même. La suppression de l'ensemble de ces délégations vous imposera de réunir le CM plus souvent et notamment pour les devis, que vous ne pourrez plus signer.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je vous demande de surseoir à cela car nous sommes dans une situation de conseil de discipline qui va être réuni prochainement et dans une situation d'enquête de gendarmerie. Si vous faites ça, vous enlevez à la commune les moyens d'œuvrer. Il faut surseoir à cela

jusqu'au conseil de discipline et jusqu'à ce que le tribunal ait statué sur l'enquête de gendarmerie. Si vous faites cela, si vous ne faites pas ce que je vous demande, la préfecture va considérer qu'il y a ingérence dans un processus disciplinaire et dans un processus judiciaire.

Monsieur Yves GINCHELOT : ça n'a rien à voir, aucun rapport.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Si, car il est évident que tout ce que vous faites depuis 19h30 est dû à l'arrêté de suspension que j'ai signé.

Monsieur Yves GINCHELOT : Pas du tout

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Simplement, je vous ferai part des conclusions de Maître Lamarque, Maître Lamarque étant l'avocat de la Mairie, l'avocat de la commune puisque c'est la commune qui est attaquée et non le Maire.

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : C'est vous en tant que Maire qui êtes attaqué et pas la commune.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je vous demande de surseoir à cela jusqu'au 8 avril 2021, date du prochain conseil où nous voterons le budget et je vous propose une organisation, de démocratie participative comme en parlait Patrice, la suivante : étant donné que nous sommes trois groupes, avec trois sensibilités différentes, je vous propose que nous fassions une rencontre hebdomadaire de ces trois groupes, comme vous le faites les « Présents » le vendredi matin, ces rencontres seraient motivées par des ordres du jour, proposés par les 3 groupes où chacun apportera ses éléments, cela permettra de faire passer les dossiers d'un groupe à l'autre, cela permettra aux commissions d'œuvrer sur des dossiers connus par tous, cela permettra de parler de projets, c'est-à-dire que les commissions que nous avons semblent occulter la notion de projets, quand par exemple il y a un projet « fon du bois », il faut aboutir à une délibération consensuelle qui n'a pas été prise en conseil municipal.

Le nombre de dossiers qui est à traiter est extrêmement important, nous gérons actuellement les dossiers urgents, nous sommes toujours dans l'urgence, la commune a besoin de l'ensemble de ses élus pour que tous les dossiers puissent être menés à bien.

Monsieur Yves GINCHELOT : Monsieur le Maire, je pense qu'il est malheureusement trop tard pour faire ces propositions. Aujourd'hui vous avez réussi en à peine deux mois, à avoir une opposition comme la nôtre et vous avez perdu une grande partie de votre majorité qui était venue pour travailler avec vous sur des principes de démocratie participative que vous n'avez pas appliqués dans votre gestion à priori de la mairie. Donc vous avez aujourd'hui une opposition bicéphale, donc 4 personnes et 7 personnes, le conseil municipal n'est que la preuve de ce que vous avez semé, c'est-à-dire qu'aujourd'hui vous n'êtes plus en capacité de gérer la Mairie.

Et je pense que les commissions doivent être tenues, préparez les dossiers, pourquoi on ferait des réunions entre groupes ? Chaque groupe est représenté dans les commissions. Les commissions ont été des flops aux finances et travaux car pas préparées. Les finances je n'en parle même pas. Aujourd'hui vous avez une réelle opposition, pourquoi, et bien parce que vous n'avez pas mis en place un vrai travail en commission.

Le problème de la DGS est totalement indépendant, la plainte à la gendarmerie est indépendante, et c'est sûr qu'en vous séparant dès le 23 Décembre de la DGS, vous vous êtes séparés d'un maillon essentiel qui pouvait vous aider à faire tourner la mairie. Donc vous avez cumulé les erreurs et donc aujourd'hui vous êtes dans l'impossibilité de gérer la mairie.

Monsieur Johan CHARPENTIER : On parle d'urgence, de blocages, mais je me rappelle la dernière commission finances, il était très difficile de travailler sans tableaux, sans éléments concrets et sans préparation. On travaillait sur de l'oral et des chiffres comme ça, jetés donc c'était assez difficile de travailler mais en plus une commission qui s'est terminée par votre départ en pleine commission sans avoir épuisé l'ordre du jour. Si vous aviez envie de travailler de manière participative. Vous parlez d'urgence mais vous nous dites que vous êtes dans l'urgence dans les dossiers et que vous nous dites que vous voulez planter des arbres avec des bénévoles. Je veux bien mais l'urgence ce n'est pas cette définition-là. Travaillons déjà en commissions, là ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Ces deux commissions c'étaient des lynchages.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Pardon ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Ces deux commissions ont été un lynchage.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Excusez-moi Monsieur Zanardo mais là pendant la commission nous parlions finance et vous avez énoncé un point en mettant un point d'ordre sur le tapis et c'est sur cet

élément là que vous avez quitté la commission. On était sur des éléments, sur des chiffres, si il y a un point qui bloque, on passe au suivant, comment on peut avoir un lynchage en à peine une demie-heure.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Tu n'étais pas là Johan au départ.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Je suis arrivé à peine 5 minutes après le début de la commission.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Le problème de la commission finances c'est que je n'avais pas le budget 2020 qui était clôturé.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : La commission travaux, c'était le même sketch. Vous avez commencé à parler d'un projet qui avait été établi sous l'ancienne liste, le lotissement de Poutille et vous avez mis des options de ne pas vouloir le faire, " je ne veux plus des maisons comme ça,... , on va modifier les plans, je veux des maisons pour les retraités" : aucun plan,... et quand on vous a dit que c'était pour planter le projet, vous avez commencé à voir rouge.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : J'ai pas compris.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Quand nous avons commencé à parler du lotissement de votre frère M. Dominique ZANARDO, vous vouliez le planter. Vous avez dit que vous ne vouliez pas, vous avez dit que ce lotissement ne vous convenait pas, alors qu'il était à deux doigts de sortir. Vous nous avez dit en conclusion que cela n'était pas grave, la commune n'avancera pas, on fera une année blanche ou plusieurs on verra. On a fini la commission travaux par dire ça ! on fera une année blanche ! Sans tableau, sans chiffrage sans rien du tout.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non, nous avons avancé sur le dossier, il y aura un bloc Sénior qui doit venir s'ajouter au bloc social, il n'y aura pas de révolution, le reste reste inchangé, si il y aura certainement des cuves à eau pour chaque lot.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Donc si il y a ajout d'un bloc sénior cela va changer le plan.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Les cuves à eau vont permettre de gérer les eaux pluviales. Nous discuterons de tout cela en commission. C'est cela que je veux faire avec vous ; travailler sur ces dossiers-là.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Vous avez avancé dessus alors que c'est du travail de commissions.

Monsieur Yves GINCHELOT : Nous faisons partis de toutes les commissions donc faites-en ! Aujourd'hui vous ne voulez pas travailler en commission, il n'y a donc pas de participation.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Les commissions sont réglementaires, dans le cadre du DGCT il faut donc les faire, c'est un cadre défini.

Madame Muriel MICHAUX : Par rapport à cette délibération, il faut savoir que si vous prenez cette décision cela va avoir un gros impact pas sur nous mais sur les agents administratifs de la mairie qui vont passer leur temps à convoquer les gens, pour les 25 délégations que vous aurez décidés de sortir, donc là on va perdre du temps. Il faudrait que vous nous donniez toutes les délégations que vous souhaiteriez sortir, car elles ne sont pas toutes retirables qu'est-ce que vous voulez retirer concrètement ?

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : L'ensemble des délégations consenties au 1^{er} décembre 2020.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Cette délibération sert à provoquer plus de CM car il y a un gros problème de communication et que justement les commissions ne fonctionnent pas à l'heure qu'il est, et qu'il faut se réunir plus souvent pour en discuter, mais c'est dommage d'en arriver là.

Madame Martine BOSSUET : Au vu des débats il s'agit de reformuler ce point 14. Monsieur FOURNIER, rapporteur, doit reformuler.

Monsieur Patrice FOURNIER : Nous demandons le retrait des 26 délégations accordées au Maire en décembre.

11 votes POUR. 8 CONTRE. La délibération est adoptée.

15 05.02.2021 – MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Monsieur Johan CHARPENTIER

Nombre d'élus EELV, dont vous faites partie, Mr le Maire, ont annoncé baisser leurs indemnités de 30 %

Ainsi, M. le Maire, votre position en tant qu'élus écologiste aurait dû être plus sobre le 1er décembre dernier lorsque nous avons voté nos indemnités et nous nous permettons de vous soumettre de prendre le

même engagement que vos confrères/consœurs verts à savoir de baisser de 30% vos indemnités brut en passant de 1672,44 € brut à 1171 € brut), Seriez-vous d'accord de cette nouvelle cohérence ?

Indemnités des adjoints

Dans l'esprit de faire des économies pour la commune, et pour ce qui est des adjoints, nous allons proposer que chaque adjoint ai une indemnité de 200,19 € brut à partir du 1er février 2021.

Tableau n°1 Accord du Maire pour baisser ses indemnités

Fonctions	Noms, Prénoms	Taux appliqués (1027)	Montants mensuels bruts
Maire	Alain ZANARDO	30,10 %	1171,00 €
1 ^{er} adjointe	Muriel MICHAUX	5,13 %	200,19 €
3eme adjoint	Sébastien GARCIA	5,13 %	200,19 €
5eme Adjointe	Céline ASTRUC	5,13%	200,19 €
TOTAL			1771,57 €

Tableau n°2 Désaccord du Maire pour la baisse de ses indemnités

Fonctions	Noms, Prénoms	Taux appliqués (1027)	Montants mensuels bruts
Maire	Alain ZANARDO	43 %	1672,44 €
1 ^{er} adjointe	Muriel MICHAUX	5,13 %	200,19 €
3eme adjoint	Sébastien GARCIA	5,13 %	200,19 €
5eme Adjointe	Céline ASTRUC	5,13%	200,19 €
TOTAL			2273,01 €

Monsieur Johan CHARPENTIER : Les indemnités viennent accompagner le principe du mandat au vu du contexte.

Il y a eu un effort d'EELV de baisser leurs indemnités de 30%, également pour les adjoints. La Mairie va avoir besoin de faire des économies.

Madame Muriel MICHAUX : Johan, j'ai peine à croire que cette délibération soit pour faire des économies, car dès le début du mandat tu n'as pas parlé de cela. Je ne crois pas que l'intérêt pour la commune soit dans cela, étant donné que 2 adjoints se démettent déjà on fait des économies sur ça.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Sur les questions d'économies, si nous n'avons pas la possibilité de remplacer ce personnel de Mairie, la charge de travail sera plus importante pour les autres agents. Est-ce qu'on ne va pas avoir besoin d'agents supplémentaires, ce qui va augmenter le budget RH, ce qui impose de faire des économies en contrepartie et plus d'autres projets, le tourne à gauche, des éléments qui n'étaient pas présents avant le travail sur ces indemnités.

Madame Muriel MICHAUX : Oui, nous avons un départ à la Mairie, donc il y aura un salaire en moins, on va en faire des économies, je ne vois pas pourquoi on baisserait les indemnités, sachant que nous aussi on est salariés et on se démène pour venir en mairie, là on n'aura plus le temps de venir en mairie de faire les réunions et les projets parce que je ne pourrai plus quitter mon travail.

Je n'aurai pas plus de temps, j'ai un travail. Je ne pourrais pas venir en Mairie, nous n'allons pas ponctionner les indemnités des élus.

Nous perdons 2 adjoints, les économies sont déjà comptabilisées. Quelles sont les vraies raisons de cette baisse des indemnités ?

Monsieur Johan CHARPENTIER : Le problème des présences est-ce que cela n'est pas un manque de personnel ?

Quels vont être les recrutements ? Les départs ?

Madame Muriel MICHAUX : Le CDG47 est en contact avec nous pour trouver des profils, pour le moment on a rien. On regarde à retravailler les missions entre les agents.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Qui est le départ ?

Madame Muriel MICHAUX : Mme LACROIX va partir à la retraite en mars. Un recrutement est en cours avec le CDG47.

Madame Thérèse MELLAC : Oui, mais ça c'est connu que Martine devait partir à la retraite.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Mais il y a aussi Nelly.

Madame Muriel MICHAUX : Si, vous voyez on va en faire des économies au final. Moi j'ai des crédits d'heures, je viens souvent en mairie, pour faire des réunions et des projets et j'aimerais continuer à mettre en place mes projets, là en l'occurrence je ne pourrai plus venir en mairie faire mes réunions quand on va dire aux habitants qu'on fait des économies en passant de 500 euros à 200 euros, on ne sait pas pourquoi, je pense qu'ils vont un petit peu rigoler.

Madame Thérèse MELLAC : Vous pourriez les faire à 19h vos réunions

Monsieur Johan CHARPENTIER : Quand je prends du temps sur mon temps de travail pour faire une commission et que M. le Maire s'en va en plein milieu... on parle d'économie.

Madame Muriel MICHAUX : Donc moi je ne vais pas pouvoir venir en mairie pour assurer mes RDV.

Monsieur Yves GINCHELOT : Moi j'aimerais simplement avoir la position de Monsieur Alain Zanardo sur le fait de devoir faire des efforts et si il est prêt à diminuer ses indemnités ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non.

Monsieur Yves GINCHELOT : Pour quelles raisons ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est une sanction que vous me donnez, que vous portez là.

C'est depuis le début, vous essayez de déstabiliser le groupe municipal. Le problème c'est que Mme BOTTERO va payer tout ça très cher parce que cela va être porté à son déficit. C'est une des stratégies de l'avocat.

Monsieur Yves GINCHELOT : Non mais arrêtez de parler de Madame BOTTERO, nous parlons de votre gestion, d'accord et du fait que vous n'avez pas réussi à garder votre équipe unie au bout de 5 semaines et que vous avez touché les limites de la gestion de la commune, donc pour nous qu'est-ce que vous pensez de vos indemnités ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Yves, lorsque Mme BOTTERO a été suspendue, nous étions 8 sur 15 à souhaiter cette suspension. Le problème, c'est que j'ai voulu assumer tout seul sans passer par des votes. Le problème ici, c'est qu'il y a avait 7 personnes qui étaient parties avec moi avec nous, et qui sont en train de saboter le projet que nous avions au départ sans penser un seul moment que Mme BOTTERO pouvait avoir tort. Dans quelques semaines, Mme BOTTERO sera certainement suspendue définitivement. On ne peut pas présumer. Il faut que vous acceptiez ce délai, cela ne coûte pas grand-chose de surseoir jusqu'au 8 avril. Ça fait partie du respect que l'on doit avoir par rapport à la justice qui se met en place. Il y a un conflit.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Nous pouvons trouver le moyen d'exclure une personne avec une sanction disciplinaire, mais à partir du moment où on pousse une personne à bout, au bout d'un moment cette personne peut faire des erreurs. Le problème ici c'est que cela aurait pu être géré différemment. Rien que la suspension aurait pu être faite différemment, en discutant, encore une fois, et en essayant de voir un petit peu avec tout le monde. Lorsque vous me dites qu'avec ces éléments-là, cela va vous empêcher de travailler à la mairie et c'est aussi pour ça qu'il y avait 5 adjoints et des délégations. Pour répartir le travail. Vous avez dit que vous n'aviez pas besoin de nous, donc oui vous avez une charge de travail plus importante. Tous ces problèmes viennent d'un seul élément, travailler ensemble et le défaut de communication.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : J'ai pris une décision personnelle pour ne pas impliquer le reste de l'équipe. Je vais assumer jusqu'au bout le processus judiciaire et disciplinaire.

Madame Thérèse MELLAC : Donc ce n'est pas la Mairie, c'est donc bien une question de personne !

Monsieur Johan CHARPENTIER : Les possibilités de sanctions pour un agent sont grandes on a une grande palette.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non, non Johan, on est arrivé à une extrémité, je suis arrivé à une extrémité, le 23 décembre 2020 et j'ai signé l'arrêté. L'extrémité était la suivante :

- C'est que 1 : l'équipe était complètement déstructurée, il y avait deux groupes c'était flagrant et Mme BOTTERO jouait sur ce sujet-là,
- Le deuxième c'était que je voyais bien que je n'avais pas les moyens, les données, les éléments, pour décider et participer aux réunions. Éléments que M. CHAU-VAN et son équipe ont éliminés de la Mairie, il y a des cartons qui sont partis de la Mairie et il y avait plus rien à la Mairie, plus aucun document papier.. Il y avait deux groupes. Madame BOTTERO « jouait » sur cela.

Les PRESENTS ont enlevé tous les papiers de la Mairie, il n'y avait plus rien quand ils sont partis.

Madame Thérèse MELLAC : Je parlais pour me calmer, mais là je reviens parce que là ce que vous venez de dire est une honte ! J'en ai même rajouté.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : il n'y a pas eu de document qui soit sorti de la mairie ? Comment cela se fait que je ne retrouve pas les dossiers papiers ?

Monsieur Yves GINCHELOT : Pourquoi ? Parce que vous n'avez jamais eu l'élégance et le respect des personnes en place et vous n'avez pas respecté la DGS qui était là pour travailler avec vous, vous n'avez pas voulu travailler avec elle dès le premier jour. Elle avait tous les dossiers et elle était prête à travailler avec vous. Elle était totalement disposée à vous aider, mais vous n'avez jamais voulu communiquer avec elle sauf par des moyens un peu limités comme des mails ou des injonctions, ce n'est pas comme cela qu'il faut faire. C'était à vous de vous adapter au fonctionnement d'une mairie, c'était à vous de faire en sorte, le personnel en place est très compétent, il vous attendait, il aurait travaillé avec vous, vous n'avez pas su vous faire accepter et gérer en collaboration avec le personnel en place, vous avez tout gâché en suspendant cette Directrice Générale des Services et aujourd'hui voilà où on en est.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : L'équipe municipale et les 17 agents, je dis bien les 17 agents actuels de la Mairie (sans Mme BOTTERO) fonctionne très très bien, ça va de mieux en mieux. Monsieur LAGNIER est revenu au travail.

Monsieur Yves GINCHELOT : Nous ce que nous constatons dans les commissions, dans le conseil municipal, dans la qualité du rapport de présentation, ce n'est malheureusement pas avec le personnel, qui font ce qu'ils peuvent, mais je crois qu'avec une DGS que nous avons eu pendant 5 ans, nous avons un autre travail, rendu au niveau des élus pour décider, trancher et délibérer, aujourd'hui vous vous êtes séparés d'une personne très compétente. Respect aux personnes qui restent car ils donnent tout ce qu'ils peuvent, mais je pense qu'il leur manque un chef d'équipe et qui était respecté et apprécié par tout le monde.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Le chef d'équipe il y est.

Madame Thérèse MELLAC : C'est qui ? Il pense que c'est lui.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Ce qui est étrange, juste avant de faire cet acte qui a scindé le groupe, je suis venu vous voir personnellement, je vous ai dit attention, cet élément-là vous allez diviser le groupe et si il se divise vous allez perdre votre majorité et malgré cela vous souhaitiez déjà quand même pousser cette décision, ça veut dire que déjà....

Monsieur le Maire Alain ZANARDO :J'étais obligé

Plusieurs élus : Pourquoi vous étiez obligés ? Quelle erreur elle a faite ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Il y avait une scission dans ce groupe d'élus et maintenant elle est totale.

Madame Thérèse MELLAC : Ça n'a rien avoir avec la DGS, ça !!

Monsieur Johan CHARPENTIER : Donc ça veut dire que le premier effet, disant il y avait une scission la meilleure l'idée c'était de provoquer encore plus cette scission ça c'est réglé... pourquoi pas !!!

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Diviser pour mieux régner.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : La deuxième raison, c'était que je ne pouvais pas exercer mes fonctions de Maire, je ne pouvais pas décider de choses que j'avais à décider, je signais des documents sans avoir la possibilité de les contrôler, tant et si bien que j'ai signé des choses qui sont parties et qui étaient totalement erronées.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Quoi par exemple ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Par exemple une lettre envoyée à Monsieur LAGNIER, qui a été envoyée en recommandé alors que ce n'était pas marqué que c'était en recommandé quand je l'ai signée, il y avait des fautes d'orthographe et les deux missions que l'on devait noter à Monsieur Lagnier n'étaient pas

notées. Pour moi c'est une faute importante ! Et ça corrobore le fait que Monsieur Lagnier était au placard depuis 2 ans, depuis 2 ans !

Madame Thérèse MELLAC : Mais non il était malade !

Monsieur Johan CHARPENTIER : Vous dites que vous n'avez jamais eu accès aux éléments, les parapheurs étaient là, les éléments étaient là, je veux juste quand même expliquer que depuis celà vous êtes à la mairie mais avant cette situation vous n'étiez jamais là ! Il était extrêmement difficile pour cette DGS de vous contacter et de discuter avec vous.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est faux !

Monsieur Johan CHARPENTIER : On a essayé de faire des réunions.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : C'est faux ! Le problème c'est que cette DGS, on va l'appeler gentiment, Mme BOTTERO voulait que nous travaillions en bicéphale.

Madame Thérèse MELLAC : C'est normal.

Monsieur Yves GINCHELOT : C'est logique.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Que je m'occuperais de la partie politique avec les élus et qu'elle s'occuperait de la partie administrative avec ses agents.

Madame Thérèse MELLAC : C'est comme ça que ça marche.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Et actuellement vous travaillez comment ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je ne voudrais pas qu'il y ait un manque de respect pour Amélie et Véronique qui sont ici qui ont fait un boulot très important et qui sont extrêmement compétentes pour remplacer Mme BOTTERO.

Plusieurs élus : Quoi ?

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Pardon ? Vous parlez d'Amélie qui est un cadre C à quelqu'un qui est cadre A !

Madame Thérèse MELLAC : Elles ne sont pas payées pour ça.

Madame Céline ASTRUC : Elles sont juste là...

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Comment vous pouvez demander à quelqu'un qui est cadre C de faire un travail de cadre A ?

Monsieur Yves GINCHELOT : Il faut les payer !

Madame Céline ASTRUC : Eh ben la preuve il y a peut-être des cas particuliers, cadre C, cadre A,...

Madame Thérèse MELLAC : Non ! non ! non ! vous ne connaissez rien !!!!

Monsieur Sébastien MOUCHOT : C'est aberrant !!! c'est illogique de répondre comme ça !

Amélie et Véronique sortent de la salle.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Sébastien tu vois bien ce que tu fais, bon sang c'est pas possible ! C'est un manque de respect.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Excusez-moi c'est pas une question de manque de respect, à partir du moment où un ingénieur quitte une société et qu'on demande à un technicien/ouvrier de faire le travail, c'est qu'il y a un petit souci ! Ce que je veux dire par là c'est que vous avez fait peser sur ces personnes une charge de travail assez importante par déjà un nombre de personnes réduit à la mairie. De ce que je me rappelle, malgré la présence de Mme BOTTERO, ces personnes avaient un emploi du temps déjà chargé avec une masse de travail déjà importante. Est-ce qu'il y a eu une recherche d'un remplacement quelconque ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : la charge de travail a été fortement réduite, parce que Mme BOTTERO avançait un travail extrêmement négatif, un travail de sape, un travail de contrôle.

Madame Marielle GOBBATO : On peut revenir à la délibération. En fait, je voulais vous demander c'était quoi le revenu des adjoints... ah donc c'était la moitié alors qu'ils font le même travail, je trouve que cette demande n'est pas trop appropriée mise à part de punir ceux qui restent et je pense que si il y avait encore Patrice et Sébastien, ils n'auraient pas proposé de réduire,... c'est un peu léger, je trouve cela un peu limite. Je suis d'accord vous êtes contre tout du coup, mais là je trouve que ça ne sert à rien, il y a beaucoup de travail, si on pouvait l'enlever ce serait cool.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je vous demande une dernière fois de surseoir à tout cela et de clore le débat, on se retrouve le 8 avril ... c'est pas votable, je veux dire. Vous voulez qu'on vote ça ?

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Il faut passer au vote, tableau 1 ou tableau 2 ?

Monsieur Jean-Louis NOIROT : Le tableau 1 ou le tableau 2 ?

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Il faudrait un tableau 3, c'est celui qui existe actuellement. C'est quoi ces histoires de pinaillages. On fait le boulot, on est allé à l'Agglo et vous nous sanctionnez ? Pourquoi ?

Monsieur Jean-Louis NOIROT : Parce que vous n'avez pas été correct avec Madame BOTTERO.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Jean-Louis tu ne peux pas attendre la décision du conseil de discipline ?

Parce que c'est elle qui va juger c'est pas toi, c'est pas moi, c'est la justice.

Monsieur Johan CHARPENTIER : On juge la manière, le fonctionnement.

Monsieur Jean-Louis NOIROT : On avait dit qu'il fallait qu'on arrive qu'on prenne nos repères, on a un rapport de Muriel, qui le dit, on a la trace, c'est pas un fonctionnement humain de dire ça, c'est pas décent.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Et alors ? J'ai tenu un mois et demi. Tu sais pourquoi Mme BOTTERO a agi comme ça, parce que chaque fois que je voyais PIN qui était son ennemi, elle croyait que j'étais de son bord, quand je voyais PIN, elle croyait que j'acceptais ce que PIN disait et lorsqu'il me disait que...

Monsieur Jean-Louis NOIROT : Il y a pas mal de chose tu parles par derrière, c'est très malsain, je ne comprends pas ça. C'est très malsain.

Madame Marielle GOBBATO : Justement du coup est ce que cette délibération on ne peut pas la reporter ?

Monsieur Jean-Louis NOIROT : On est là pour travailler pour la commune dans le respect des personnes...

Madame Muriel MICHAUX : Justement si on est là pour travailler pour la commune et si vous avez des questions, vous pouvez contacter le CDG47. Beaucoup de communes se retrouvent dans cette situation là et si la DGS ne s'entend pas avec la nouvelle municipalité ce ne sera jamais le Maire qui partira et en général ce sont les DGS qui font le dos rond et apprennent à travailler de la façon de la nouvelle municipalité, sinon c'est un départ ou c'est autre chose. Mais le CDG47 ...

Monsieur Jean-Louis NOIROT : Au bout de 4 semaines !

Madame Muriel MICHAUX : Au bout de 4 semaines, elle s'est tiré une balle dans le pied, elle a fait une faute professionnelle, c'est pas nous qui l'avons décidé. Le maire a pris sa décision.

Monsieur Jean-Louis NOIROT : Des trois possibilités vous avez pris la plus contraignante pour elle.

Madame Thérèse MELLAC : C'est quoi sa faute professionnelle ?

Madame Muriel MICHAUX : Il faut accepter que le Maire soit le chef de la collectivité, il doit décider seul même si il a eu des avis de ses conseillers municipaux, c'est à lui de prendre sa décision et trancher... et si vous ne m'écoutez pas on va peut-être clôturé sinon ?

Madame Thérèse MELLAC : Ah non on n'a pas fini.

Monsieur Jean-Louis NOIROT : Ah non faut voter !

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je dois vous donner une autre information, L'Agglomération agenaise a créé un poste de Cadre A, qui correspond exactement au profil de Mme BOTTERO, il est en ligne, elle le sait ! Et elle ne postule pas ! Vraiment ce qu'elle veut, s'est faire capoter notre équipe municipale.

Monsieur Yves GINCHELOT : Moi je veux intervenir parce que je pense qu'il y ait une mésentente entre le Maire et la DGS, je peux le comprendre, mais quand on n'a jamais été élu, qu'on ne connaît pas Mme BOTTERO en tant que personne, qu'on n'a jamais travailler avec elle, que dès le premier jour on n'écoute pas comment fonctionne une mairie, il y a du délibéré ! D'accord !

Si au bout de 6 mois il y a eu des tensions, on peut discuter, on peut avoir des entretiens et on peut l'accompagner pour partir vers un autre poste, tout à fait d'accord. Mais il n'y a pas eu de travail préliminaire, il n'y a pas eu d'effort pour travailler avec elle. Vous l'aviez prémédité, vous vouliez faire tomber la DGS dès le 13 novembre, vous deviez l'accompagner, maintenant lui proposer un poste, c'est un peu tard et lorsque vous dites qu'il y a une faute, elle vous a écrit pour vous demander une multitude de chose et vous n'avez pas répondu.

Madame Muriel MICHAUX : Je ne vois pas alors pourquoi il y a une plainte pour harcèlement moral au bout de 4 semaines.

Monsieur Yves GINCHELOT : Simplement parce que quand on, un exemple tout simple quand on dit Mme BOTTERO, pendant vos vacances, vous nous laissez vos clés on prend votre bureau.

Madame Muriel MICHAUX : Ce n'est pas du harcèlement.

Monsieur Yves GINCHELOT : Ce n'est pas du harcèlement moral ça ? Alors qu'elle n'a jamais pu avoir un entretien avec le Maire qu'il puisse lui mettre noir sur blanc ce qu'il attendait, il n'y a jamais eu un compte-rendu, jamais eu un entretien, jamais eu une lettre de blâme. Ça ne tient pas la route en conseil de discipline. Ça ne tient pas la route. Allez-y !

Madame Muriel MICHAUX : La faute professionnelle elle y est.

Monsieur Yves GINCHELOT : Quelle faute professionnelle ?

Madame Muriel MICHAUX : Il y aura une enquête administrative une fois qu'elle sera terminée...

Monsieur Yves GINCHELOT : Parce qu'elle vous a écrit sur un papier entête de la Mairie, c'est ça une faute professionnelle ?

Madame Céline ASTRUC : Il y en a eu avant.

Monsieur Yves GINCHELOT : Ah bon, le conseil de discipline le dira, mais je peux vous dire qu'aujourd'hui vous avez tout fait et vous avez perdu votre majorité sur le fait que vous avez voulu décider tout seul. Ils [Les pragmatiques] vous avaient prévenu. Aujourd'hui vous êtes minoritaire dans la Mairie, je ne vous propose qu'une chose, dans l'intérêt de la commune et des Roquefortais, vous ne pouvez plus gérer cette commune, moi je vous demande de démissionner.

Madame Muriel MICHAUX : Il y a dans d'autres communes, des maires qui ont été seul et qui n'ont jamais eu la majorité et qui ont géré pendant 10 ans comme ça !

Madame Thérèse MELLAC : Ah ben bravo

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Ah bravo la démocratie participative !

Monsieur Yves GINCHELOT : C'est ça la démocratie ?

Madame Muriel MICHAUX : Ce n'est pas une question de démocratie et puis la démocratie participative c'était le visionnage du conseil par vidéo que vous avez refusé.

Monsieur Sébastien MOUCHOT : Ah non, on a refusé sur le paiement et non sur la vidéo. Vous auriez pu faire un facebook live comme cela a été fait à Moissac.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Je propose que l'on s'arrête là rapidement. Là pour conclure sur ce point, ce qui est vu c'est que le traitement de la personne dont on parle n'a pas été humain, ce n'était pas pour cela que nous nous étions engagés. Ça donne des extrémités, c'est dommage.

C'était attendu, c'était vu et effectivement.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Yves, tu veux que je démissionne en tant que Maire et provoquer de nouvelles élections ? Clairement ?

Monsieur Yves GINCHELOT : Le groupe présence il est très clair, il vous dit vous avez gagné les élections et nous sommes tout à fait d'accord sur les résultats des élections, dans votre équipe il y avait des gens très compétents, vous en faisiez peut-être partie aussi, mais nous sommes très déçus de la manière dont vous faites de la démocratie participative et nous sommes prêts à repasser aux élections du Maire et des adjoints et vous perdez la majorité. On ne peut pas vous démissionner, il n'y a que vous qui pouvez démissionner de votre poste de Maire, et laisser votre équipe à d'autres personnes gérer la mairie et on retrouve une certaine sérénité. Aujourd'hui il n'y a plus de sérénité avec vous comme Maire, vous aviez la majorité et vous n'êtes pas capable de diriger l'équipe et le conseil municipal. Je suis assez clair ? Je vous redemande donc de démissionner.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Je clos le Conseil Municipal.

Madame Thérèse MELLAC : Non non il y a un vote.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Non non je vote pas ça, c'est pas normal. On se retrouve le 8 avril.

Madame Thérèse MELLAC : Non ! On ne peut pas, vous n'avez pas la majorité et cela a été demandé.

Plusieurs élus : On demande le vote.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Le Conseil Municipal est clos, je ne peux pas faire ça. Vous êtes hors cadre, on se bat sur des points qui n'ont pas d'intérêt pour la mairie, rien, vous faites rien pour les services publics.

Madame Marielle GOBBATO : Ce n'est pas un vote, c'est un ultimatum, c'est pas un vote !

Monsieur Johan CHARPENTIER : Est-ce que ce n'est pas le choix de la majorité ? On est dans une démocratie.

Madame Muriel MICHAUX : Ce n'est pas l'intérêt de la commune, c'est écrit dans la charte de l'élu.

Monsieur Johan CHARPENTIER : L'intérêt de la commune c'est déjà de conserver la majorité pour faire en sorte que tout fonctionne, c'est aussi d'éviter de perdre des éléments qui font fonctionner une Mairie, desquels on a besoin pour avancer les dossiers. Si c'est cela ta version de la démocratie !

Madame Céline ASTRUC : La démocratie c'est les gens qui ont voté pour Alain ZANARDO.

Monsieur Johan CHARPENTIER : Ils ont voté pour une liste.

Madame Céline ASTRUC : Oui mais enfin ils ont pas voté pour moi.

Madame Thérèse MELLAC : Ah Madame, vous renoncez donc à la liste de M. Zanardo en disant des choses comme ça ! Vous ne pouvez pas dire cela, c'est une honte, nous votons pour une liste. On ne peut plus vous faire confiance ! C'est une honte de parler comme ça, je suis horrifiée cela fait 40 ans que je suis à Roquefort, je n'ai jamais vu ça !

Monsieur Johan CHARPENTIER : Quand les gens ont glissé le bulletin dans l'urne il y avait ton nom, donc ils ont voté pour toi.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Nous sommes 8 pour avoir la capacité de gestion de la Mairie, il suffit qu'il y ait deux personnes parmi les 11 qui nous rejoignent de vos groupes et tout est réglé ! Nous n'avons pas démerité de ce que nous faisons et vous avez humilié deux de nos agents, ce n'est pas comme ça qu'on procède.

Plusieurs élus : Vous rêvez !

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN : Vous aviez 30 jours pour délibérer sur les 4 sujets.

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : 30 jours ça va, oui redemandez, on n'aura pas le budget de prêt mais bon.

Monsieur Johan CHARPENTIER : A partir du moment où on dit moi, je m'en fiche, je serai tout seul et je ne fait pas avec la majorité, effectivement il y a un problème sur la commune!

Monsieur le Maire Alain ZANARDO : Merci.

La séance est clôturée à 22h45.

Secrétaire de séance

Laure CHARPENTIER

